

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 AVRIL 2019**  
à 20 H 30

**Conseil Municipal :**

Présents : Tous les conseillers sauf Messieurs Arnaud DESSERTENNE (représenté par M. Emmanuel CHONION), Loïc BARROIS, et Mesdames Marianne LECOMTE (représentée par Mme Amélie LEMAIRE), Rachel COPPEE, tous excusés et Monsieur Jackie LOURDEZ, non excusé

**Adhésion à la centrale d'achat de la Communauté Urbaine du Grand Reims**

Considérant l'intérêt économique, juridique et organisationnel pour la commune de Bétheniville d'adhérer à la centrale d'achat de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** les termes du règlement intérieur de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- **d'autoriser** Monsieur Jean-Jacques GOUAULT, Maire de la commune de Bétheniville à signer la convention d'adhésion à la dite centrale d'achat,
- **de donner délégation** à Monsieur Jean-Jacques GOUAULT, Maire de la commune de Bétheniville ou à toute personne habilitée, pour la décision de recourir aux services de la dite centrale d'achat en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

**Projet d'aménagement Garage Dupeux**

Lors de la réunion du comité de pilotage pour l'aménagement de la zone Dupeux du 26 septembre 2018, il a été décidé de faire appel à un architecte pour une ébauche de plan des cellules.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **autorise** le Maire à faire appel à un architecte pour une ébauche de plan des cellules.

*Cette délibération annule et remplace la délibération N°36 en date du 05 octobre 2018 (erreur sur la parcelle).*

**Rectification de la proposition d'acquisition de la parcelle AE7 de 15 021 m<sup>2</sup>**

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 06 avril 2018, il avait décidé d'acquérir la zone le Lohan comprenant la parcelle AE 7 de 1h 50a 21ca se trouvant sous mandataire liquidateur et la parcelle AE 5 de 1 080 m<sup>2</sup> appartenant aux conjoints DUPEUX.

Les prix proposés étaient de 200 000 euros dépollution incluse pour la section cadastrée AE 7 et de 21 600 euros pour le terrain cadastré AE 5.

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander un diagnostic de pollution afin d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux ainsi que les surcoûts et contraintes liés à une dépollution avec à minima une mise en compatibilité.

En fonction du résultat du diagnostic pollution sur le site, la commune prendra ou non en charge la dépollution. Le prix proposé restant à 200 000 euros hors frais de notaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **valide** le projet d'acquisition de cette parcelle cadastrée AE 7 de 1h 50a 21ca au prix de 200 000 euros avec la présentation d'un diagnostic de pollution.
- **charge** le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- **précise** que les frais seront à la charge de la Commune.

**Acquisition du mobilier pour la mairie et la salle des associations**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de mise aux normes AD'AP dans la Mairie et l'annexe côté agence postale – salle des associations vont être achevés.

Le mobilier de la salle des mariages étant détérioré et non adapté au public, le Maire souhaite le changer et propose un devis de la Société PAYART BURO :

- Pour le remplacement de la table et des chaises de la salle des mariages à 8 227.58 euros HT
- Pour l'acquisition de meubles à la nouvelle salle des associations à 5 360.20 euros HT

Soit un total cumulé à 13 587.78 euros HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **accepte** le devis présenté par la Société PAYART BURO à 13 587.78 euros HT pour l'acquisition de mobilier pour la salle des mariages et la nouvelle salle des associations.

### **Vote des taux d'imposition**

Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 16.68
- Taxe foncière (bâti): 21.80
- Taxe foncière (non bâti) : 10.45

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité**

- **Vote les taux d'imposition suivants pour 2019 :**

- Taxe d'habitation : 16.68
- Taxe foncière (bâti): 21.80
- Taxe foncière (non bâti) : 10.45

### **Questions diverses**

#### **Bibliothèque**

2 nouveaux meubles ont été commandés. Certains bénévoles ont arrêté leur participation, sans prévenir la mairie. Mme Belair souhaite que l'activité reprenne avec les écoles. L'activité sera remise en place après les congés de printemps.

#### **Rue du Neuf Bourg**

Les travaux d'effacement sont terminés

En Juin : pose des candélabres

Voirie 3eme trimestre

**FIN DE LA REUNION 23H45**